

# PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de Loisirs Sans Hébergement  
(Mercredis, petites et grandes vacances)

-

Accueil de Jeunes  
(Petites et grandes vacances)

Saint-Sulpice-de-  
Pommeray

2017/2018



# SOMMAIRE

<u>CONTEXTE</u>	- 1 -
<u>DEMARCHE PEDAGOGIQUE</u>	- 2 -
<u>PRESENTATION DES STRUCTURES ET FONCTIONNEMENT</u>	- 3 -
<u>PRESENTATION DES EQUIPES PEDAGOGIQUES</u>	- 5 -
<u>LES DIFFERENTS LOCAUX ET ESPACES RESSOURCES</u>	- 6 -
<u>LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES</u>	- 7 -
<u>EVALUATION</u>	- 8 -

Faire de « l'**animation** » signifie avant tout avoir un **rôle pédagogique et éducatif** auprès des enfants. Cette mission de **co-éducation** (complémentaire de celles de l'école, des associations et des familles) doit permettre aux enfants de s'épanouir et de devenir dans un avenir plus ou moins lointain les acteurs et les citoyens responsables de demain.

Saint-Sulpice-de-Pommeray est un village rural, en pleine expansion et urbanisation, du Loir-et-Cher, et plus précisément de la vallée de la Cisse. Il touche le chef lieu du département, la ville de Blois, et peut donc bénéficier de l'attractivité de celle-ci, mais jouxte également la forêt domaniale de Blois et lui permet de garder un contact avec la nature. La commune profite également des services de la Communauté d'Agglomération de Blois dont elle fait partie, ce qui est important pour une petite commune de 1921 habitants. Notons que la commune se découpe en 2 parties : la partie basse, avec la plupart des anciennes habitations (antérieure à 1970) et le bourg (la Mairie et ses services, l'église et les installations sportives) et la partie haute composée de toutes les nouvelles habitations et les commerces.

#### CONTEXTE :

⇒ **Depuis Juillet 2002**, la Mairie de Saint-Sulpice-de-Pommeray s'est lancée dans un grand projet en direction des enfants et des jeunes de la commune, l'émergence d'un « SERVICE ENFANCE JEUNESSE » municipal.

**Les années 2002 et 2003** ont été essentiellement consacrées à la création d'un Centre de Loisirs à destination des plus jeunes (3-11 ans) et la reprise des activités des Accueils Périscolaires (Maternelle et Élémentaire).

**L'année 2004** a permis le développement des activités du Centre de Loisirs avec la création de mini camps estivaux (7-11 ans) et surtout la concrétisation des projets à destination des adolescents de la commune (12-17 ans) : création d'un Local Jeunes et mise en place de camps d'adolescents.

**L'année 2005** a été celle de la pérennisation des activités des différentes structures.

**L'année 2006** fût celle de l'innovation et du défi avec, pour la première année, la programmation d'un séjour au ski (renouvelé en 2009, 2013 et 2016) et la création et l'organisation de la première édition du « Raid Aventure de la Salamandre ».

**Depuis 2007**, la fréquentation régulière des accueils a permis d'atteindre une véritable « vitesse de croisière » et de maintenir l'ensemble de l'activité du service. Son fonctionnement est maintenant bien rodé.

**Entre 2008 et 2010**, la mise en place de conventions de financement avec des communes limitrophes, ont permis aux habitants des autres communes de bénéficier des « tarifs commune » pour les activités du Centre de Loisirs. Fossé, Saint-Lubin-en-Vergonnois et Saint Bohaire ont signé ces conventions. Les fréquentations du Centre de Loisirs se sont nettement élevées.

**A compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2011**, sur demande de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, toutes les structures du Service Enfance Jeunesse appliqueront une **tarification modulée en fonction des revenus des foyers**.

**Au cours de l'année 2014**, sur demande de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, toutes les structures du Service Enfance Jeunesse appliqueront une facturation à l'heure, ajustant la facture aux familles au plus proche de leurs utilisations.

**A la rentrée de Septembre 2014**, le Service Enfance Jeunesse a intégré à ces activités les nouveaux de Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) liés à la réforme des rythmes scolaires (redéfinissant le périscolaire et l'extrascolaire, et réorganisant l'articulation avec les temps scolaires).

**En 2015**, la commune de La Chapelle Vendômoise est venue se rajouter à la liste des communes conventionnées.

**Depuis la rentrée de Septembre 2016**, les communes d'Averdon et de Champigny en Beauce ont mis en place l'acheminement par bus des enfants scolarisés dans leurs écoles vers le Centre de Loisirs, le mercredi après-midi. Elles n'ont pour l'instant pas fait le choix d'être conventionnées.

**A la rentrée de Septembre 2017**, Les Ecoles (élémentaire et maternelle) sont revenues au fonctionnement de 4 jours, avec la coupure de la journée du mercredi. Le centre de Loisirs a donc adapté son ouverture et accueille maintenant les enfants en journée ou demi-journée avec ou sans repas.

#### DEMARCHE PEDAGOGIQUE :

Le « **Projet éducatif municipal** », réactualisé pour la période **2016-2019**, relève d'une synthèse élaborée par le Maire et les adjoints à partir d'une analyse portant sur des indices perceptibles qui s'établissent ou s'affermissent au niveau du vécu de la population (les constats) et fixe des objectifs éducatifs (finalités éducatives de la politique municipale à destination de l'enfance et de la jeunesse).

Cet outil est un guide de travail des équipes pédagogiques d'animateurs des différentes structures du Service Enfance Jeunesse. Ils font découler les intentions éducatives en actions pédagogiques et mettent en œuvre en adéquation différents projets d'animation.

Un extrait du Projet Educatif en cours de validité est intégré au dossier général d'inscription remis aux nouvelles familles. La version complète est consultable toute l'année au bureau de Direction.

PRESENTATION DES STRUCTURES ET DE LEUR FONCTIONNEMENT :

Chaque accueil dispose d'un Règlement Intérieur, définissant les modalités d'accueil, d'inscription, de facturation, de communication entre autres. Ils sont régulièrement mis à jour en fonctionnement des mutations d'organisation (liées au réforme, demande de la C.A.F. ou de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (D.D.S.C.P.P., ministère de tutelle). Il est transmis systématiquement aux nouvelles familles, via le dossier général d'inscription. Il est diffusable en intégralité sur demande aux autres utilisateurs.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) accueille les enfants de 2,5 à 11 ans les mercredis, petites et grandes vacances, à l'exception d'une semaine en août et les congés de fin d'année. Les enfants sont repartis en groupe d'âge : celui des 3-6 ans regroupe les maternelles et les CP jusqu'à fin décembre et les 7-11 ans les élémentaires et les CP à partir de Janvier, quelque soit leur âge. Les groupes peuvent être découpés en sous-groupe en fonction des effectifs (à partir de 26 petits ou 38 grands).

Voici les journées types selon les différentes tranches d'âges :

3 - 4 ans – GROUPE DES PETITS	5 - 6 ans – GROUPE DES PETITS
7h30-9h00 : Accueil de garderie individualisé	7h30-9h00 : Accueil de garderie individualisé
9h00-9h15 : Temps autonome surveillé	9h00-9h15 : Temps autonome surveillé
9h15-9h30 : Passage aux toilettes	9h15-9h30 : Passage aux toilettes
9h30-10h30 : Activité 1	9h30-11h30 : 2 Activités d'1H au choix
10h30-10h45 : Récréation	11h30-12h00 : Temps autonome surveillé
10h45-11h45 : Activité 2	12h00-13h00 : Repas
11h45-12h00 : Temps autonome	13h00-16h00 : Sieste possible en fonction du besoin
12h00-13h00 : Repas	13h00-13h30 : Temps autonome surveillé
13h00-16h00 : Sieste	13h30-14h00 : Temps calme
16h00 : Goûter	14h00-16h00 : 2 Activités d'1H au choix
16h30-17h00 : Temps autonome surveillé	16h00 : Goûter
17h00-18h30 : Accueil garderie	16h30-17h00 : Temps autonome surveillé
	17h00-18h30 : Accueil de garderie

## 7 - 11 ans – GROUPE DES GRANDS

(pouvant être répartis en 2 groupes : 7 - 9 ans et 10 - 11 ans)

7h30-9h00 : Accueil individualisé (garderie du matin)

9h00-9h15 : Temps autonome surveillé

9h15-9h30 : Passage aux toilettes

9h30-11h30 : Activité 1

11h30-12h00 : Temps autonome surveillé

12h00-13h00 : Repas

13h00-13h30 : Temps autonome surveillé

13h30-14h00 : Temps calme

14h00-16h00 : Activité 2

16h00 : Goûter

16h30-17h00 : Temps autonome surveillé

17h00-18h30 : Accueil de garderie

L'Accueil de Jeunes labélisé (A.J.) accueille les jeunes de 11 ans (ou scolarisés au collège) à 18 ans non révolus les petites et grandes vacances, à l'exception d'une semaine en aout et les congés de fin d'année.

## 11 - 17 ans – GROUPE DES ADOS

8h00- 9h00 : Accueil Libre

9h00-12h00 : Activité

12h00-13h00 : Repas

13h00-14h00 : Accueil Libre

14h00-17h00 : Activité + goûter

17h00-18h30 : Accueil Libre

18h30-22h00 : Soirée (une fois par période de 2 semaines)

Ou sorties dont les horaires sont ajustés en fonction du lieu et des prestataires

Les horaires peuvent s'adapter en fonction des projets insufflés par l'équipe d'animation (sorties, ...).



## LES DIFFERENTS LOCAUX ET ESPACES RESSOURCES :

Tous les locaux utilisés par le Service Enfance Jeunesse sont concentrés au même endroit dans Saint-Sulpice-de-Pommeray et donc facilement accessibles par toutes les tranches d'âges.

L'équipe de direction dispose d'un bureau qui se trouve adjacent au local ados. Un local matériel, un local « plein air », une infirmerie, un WC pour le personnel et une future salle informatique jouxtent ce bureau.



Le centre de loisirs utilise les locaux de l'école maternelle et élémentaire, à savoir : la salle du Centre de Loisirs, la salle de Garderie élémentaire, une salle de jeux ou motricité, des sanitaires adaptés (petits et grands séparés), une cuisine, la salle de l'Ardoise et la salle du R.A.S.E.D (Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté) est utilisée en juillet et en août comme salle pour l'équipe d'animation (réunion, préparation).

Le restaurant scolaire avec une cuisine, et ouvert pour le centre de loisirs, après signature d'une convention avec Val de France Restauration.

Le Service Enfance Jeunesse (et plus particulièrement par les grands et les adolescents) utilisent également d'autres équipements communaux, dont :

Le gymnase (Restauré aux normes et agrandi en 2000, il abrite un certain nombre d'équipements sportifs pour les activités handball, basket-ball, tennis et tennis de table)

Le terrain de football

Le terrain stabilisé (Avec panier de basket)

Le terrain de tennis extérieur

La table fixe extérieure de tennis de table

L'aire de jeux (Aménagée pour les enfants, jusqu'à 12 ans)

La salle des fêtes, la salle du foyer et la salle annexe



La forêt domaniale de Blois (accessible à pied, environ 850 m de marche) est également un lieu propice pour organiser des activités de pleine nature ou des grands jeux.

#### LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Les objectifs pédagogiques sont fixés par l'équipe de direction et les animateurs de chaque équipe d'animation des différentes tranches d'âges. Ils répondent aux objectifs du projet éducatif de la commune.

##### 3-6 ans :

Favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide.  
Promouvoir des activités culturelles et artistiques sur plusieurs jours.  
Développer les échanges entre les enfants d'âges différents.  
Permettre aux enfants de rencontrer différentes personnes pour transmission de savoirs et savoirs faire.  
Favoriser les échanges entre les familles, les enfants et l'équipe d'animation lors d'un moment festif de partage à la fin du séjour de juillet.  
Faire découvrir notre passé de façon ludique aux enfants.  
Favoriser la communication visuelle et verbale auprès des enfants et des parents (connaître les activités de leurs enfants par exemple).  
Permettre à chaque enfant d'exprimer ses envies sur ce qu'il aimerait faire.  
Faire découvrir le monde animal aux enfants.  
Permettre aux enfants d'accéder à l'art du dessin.  
Développer l'imaginaire et l'expression des enfants à travers des temps de loisirs.  
Développer le sens du volontariat de chaque enfant.  
Permettre à l'enfant d'être autonome et de grandir à son rythme.  
Permettre le bon fonctionnement de la vie en communauté.  
Favoriser l'optimisme avec les enfants lors d'activités.  
Favoriser la connaissance de son corps et favoriser les capacités corporelles.  
Donner aux enfants les moyens de développer leur créativité à travers différentes activités.  
Développer l'autonomie de l'enfant lors des différents moments de sa journée au centre (lors du coucher de la sieste par exemple).  
Faire découvrir un nouveau lieu d'animation.

##### 7-11 ans :

Développer et/ou enrichir les capacités motrices des enfants pour les amener vers le mouvement dansé.

Faire intervenir une personne de la commune pour encadrer une séance de danse de 2 heures avec tous les enfants du groupe qui le souhaitent.

Faire découvrir chaque semaine à 30 enfants, 3 instruments de musique et leurs possibilités d'utilisation.

Programmer une réunion d'enfants en début de semaine pour exprimer leurs envies.

Impliquer les enfants dans la vie du centre sur toute la semaine.

Favoriser l'autonomie des enfants lors d'une activité cuisine.

Développer les échanges entre les enfants d'âges différents.

Favoriser la réflexion et partager ses propres idées.

Favoriser le développement de l'autonomie et des responsabilités.

Créer des moments avec les familles (partage avec eux).

Favoriser l'esprit d'équipe et le respect des autres.

Favoriser l'entraide entre les enfants ainsi que la coopération.

### 11-17 ans :

Insister sur la pratique du « vivre ensemble » dans un collectif où la place de chaque jeune est reconnue et respectée.

Sensibiliser les jeunes à l'importance du respect de l'environnement.

Accroître et entretenir leurs connaissances et leurs compétences.

### EVALUATION :

Chaque fin de semaine, les équipes évaluent elles-mêmes de façon verbale, individuellement ou collectivement leurs projets d'activités, la pédagogie mise en place au travers de la satisfaction (complète, partielle ou inexistante) aux objectifs opérationnels fixés, le fonctionnement de leur équipe et la gestion de leur public en réunion bilan.

Divers méthodes et techniques peuvent être utilisées par l'équipe de Direction.

Des fiches d'activités sont également mises à disposition, afin de constituer un outil d'évaluation pour que chacun puisse estimer la valeur pédagogique d'un ou plusieurs projets d'animation personnel de sa réflexion, à son aboutissement en passant par la mise en place du projet lui-même.

Pour la première année, un Livre d'or va être mis en place le soir de 17H00 à 18H30, le plus souvent possible, à l'entrée du Centre de Loisirs, pour que les familles puissent y apposer (nominativement ou pas) leurs commentaires sur la vie du Centre de Loisirs et du Local Ados.